

Nº 5871²
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2007-2008

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

modifiant le règlement grand-ducal modifié du 13 septembre 2006 concernant la participation du Luxembourg au renforcement de la Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS
(22.5.2008)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 18 avril 2008 à la Chambre des Députés par la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense.

Un exposé des motifs-commentaire des articles était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

Le Gouvernement a décidé, après consultation de la commission compétente de la Chambre des Députés, de procéder à certaines modifications du règlement grand-ducal de base du 13 septembre 2006, modifié par le règlement grand-ducal du 29 octobre 2007. Ce dernier règlement grand-ducal avait essentiellement pour objet de prolonger la participation luxembourgeoise, venue à expiration le 31 août 2007 et de profiter de l'occasion pour procéder à une augmentation du contingent luxembourgeois. Le présent texte tend à modifier la composition du contingent luxembourgeois avec comme corollaire une modification de la disposition consacrée à la mission du contingent luxembourgeois.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation luxembourgeoise à des opérations de maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales, et notamment son article 1er.

La Chambre des Députés a été saisie de l'avis de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration en date du 31 mars 2008.

Par la suite, la Chambre a été saisie le 20 mai 2008 de l'avis du Conseil d'Etat.

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du projet de règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte.

Luxembourg, le 22 mai 2008

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER

